

UN SYNDICAT INDÉPENDANT POUR DÉFENDRE LES STATUTS, LES POSTES, LES SALAIRES ET LES CONDITIONS DE TRAVAIL

Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle

Les élections professionnelles d'octobre 2011 vont déterminer la représentativité des organisations syndicales.

FO présente des listes dans tous les Comités Techniques. FO sera représentative nationalement et dans les académies.

POUR FO, LE CŒUR, C'EST LA DÉFENSE DU STATUT GÉNÉRAL DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DES STATUTS PARTICULIERS

Avec le **dispositif ECLAIR**, c'est le statut qui est attaqué.

Avec **la mastérisation**, c'est le statut qui est remis en cause.

Avec le **recrutement en CDI** au lieu de la titularisation, c'est le statut qui est bafoué

Avec le blocage des salaires, les primes au mérite, c'est le statut qui est contourné

Avec **l'autonomie des établissements**, c'est encore le statut qui est émietté...

Sans le statut des personnels, les contre-réformes qui se sont succédées auraient déjà détruit l'école républicaine.



FO a toujours défendu de manière intransigeante tous les statuts des personnels. En votant FO vous conforterez cette exigence.

POUR FO, ON NE PEUT PAS COMBATTRE LES 16 000 SUPPRESSIONS DE POSTES DU BUDGET 2011 ET LES 16 000 ANNONCÉES AU BUDGET 2012 SANS EXIGER L'ABANDON DE TOUTES LES CONTRE-RÉFORMES Toutes les contre-réformes, outre qu'elles s'attaquent au statut sont l'application de la RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques) et de son non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant en retraite : mastérisation, réforme des séries STI, remise en cause des RASED, mutualisation des moyens, réforme des lycées, fusion des corps...

La circulaire organisant la rentrée 2011 les poursuit et les aggrave : désengagement de l'Etat et autonomie des établissements, remise en cause des règles d'affectation, introduction du « mérite »...

SUR LES SALAIRES, SUR LES POSTES COMME SUR LES RETRAITES, FO POUR LA CLARTÉ SUR LES REVENDICATIONS, POUR L'ACTION EFFICACE

L'action syndicale a besoin pour l'emporter de clarté sur les revendications et de moyens d'action efficaces. C'est pourquoi Force Ouvrière s'est clairement prononcée pour le retrait du projet de loi Sarkozy-Fillon-Woerth contre nos retraites et exige aujourd'hui son abrogation.

C'est aussi pourquoi FO a proposé une grève franche qui bloque le pays, la succession des journées sautemouton ayant montré son inefficacité à cette occasion comme dans beaucoup d'autres.

Aujourd'hui dans l'Education nationale, FO s'adresse à toutes les Fédérations : « C'est la grève sur des revendications claires, en particulier l'exigence d'abandon des 16 000 suppressions de postes et d'arrêt des contre-réformes qui les mettent en œuvre qui seule peut bloquer le gouvernement ». La même question est posée contre le blocage des salaires.



FO n'a pas signé les accords de Bercy modifiant les règles de représentativité et fixant les modalités du dialogue social dans la Fonction publique. Le gouvernement voudrait faire jouer aux syndicats le rôle d'accompagnateur des contre-réformes qu'il a décidées. Pour FO, c'est non. Le seul mandat de FO, c'est la défense des revendications quel que soit le gouvernement. C'est cela l'indépendance syndicale.

Du 13 au 20 Octobre

aux comités techniques, aux CAP et aux CCP

votez et faites voter FORCE OUVRIERE



...LES NUITS TRANQUILLES DE LUC CHATEL

FORCE OUVRIÈRE, UNE CONFÉDÉRATION AVEC TOUS LES SALARIÉS

Force Ouvrière n'est pas une organisation « autonome » qui pense que les salariés peuvent s'en sortir profession par profession, ce n'est pas un regroupement de circonstance, c'est une Confédération avec tous les salariés : Salaires, emploi, protection sociale, tout est lié.

Ils ont rejoint Force Ouvrière

Le SNETAA, premier syndicat des professeurs de lycée professionnel.

Bernard Kuntz, ancien président du SNALC, secrétaire général de la CSEN,

Olivier Rosier, responsable national PLP du SNCL-FAEN,

Jean-André Corgnet, responsable national PEGC du SNCL-FAEN,

Rémi Candelier, professeur des écoles, ancien trésorier national de la CSEN et du SNE

TITULAIRES : LE STATUT DE FONCTIONNAIRE D'ÉTAT À DÉFENDRE, NON TITULAIRES : LE STATUT DE FONCTIONNAIRE D'ÉTAT À GAGNER